

LE PROGRAMME DE COMPENSATION DE GAZ À EFFET DE  
SERRE CARBONE BORÉAL ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE:



*Évaluations Écohabitation*

A COMPENSÉ 5 TONNE(S) D'ÉQUIVALENT CO<sub>2</sub>  
ÉMISE(S) EN L'AN 2014 PAR :

*Le transport terrestre et aérien*

LA COMPENSATION EST RÉALISÉE  
PAR LA PLANTATION DE 72 ARBRES EN 2010  
DANS LE PROJET DE RECHERCHE CARBONE BORÉAL

N° de registre : 01157

Date : 26/02/15

**Claude Villeneuve**  
Professeur titulaire  
Directeur de la Chaire en éco-conseil  
Université du Québec à Chicoutimi